

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le championnat régional vétérans se tiendra les **7 et 8 décembre 2024**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, des dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses de 35 ans et plus, licenciés en Ile de France et de tout classement et reconnu vétérans au **1^{er} septembre 2024**. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) par la CSR sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.
- 1.4 **Informations clés :**
 - Date de la compétition :** 7 et 8 décembre 2024
 - Date limite des inscriptions :** 7 novembre 2024
 - Date du tirage au sort :** 22 novembre 2024
 - Convocation :** 25 novembre 2024
 - Volant officiel :** RSL 1
 - Coûts inscriptions :** 1 tableau : **16€** | 2 tableaux : **23€** | 3 tableaux : **28€**.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 Le championnat régional est organisé par la **Commission Sportive Régional (CSR)**. Elle établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de la ligue, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) proposé(s) par le club hôte. Elle applique le règlement, règle les litiges et prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).
- 2.2 Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 La date limite d'inscription est **fixée au 7 novembre 2024**. Les classements retenus à cette date serviront à la validation des tableaux.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée **au 22 novembre 2024**. Le CPPH pris en compte à la date du **22 novembre 2024** servira de base pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions doivent se faire obligatoirement sur **BadNet** avec un paiement en ligne.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**. La CSR se réserve le droit d'attribuer 1 wilds-cards par tableau.
- 3.5 Le surclassement est libre d'une catégorie de tableau. (*Exemple : Un joueur V3 peut se surclasser dans une catégorie de simple en V2, en double un joueur V7-V8+ peut se surclasser dans la catégorie V5-V6.*) Cependant, dès lors qu'un joueur se surclasse en simple, il doit se surclasser dans la même catégorie dans ses autres tableaux.
- 3.6 *Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux. Cependant l'organisation se réserve le droit de limiter la participation selon les contraintes de capacité d'accueil. Le cas échéant, cette limitation sera communiquée à l'ouverture des inscriptions.* Tous les tableaux SH, SD, DH, DD et DM sont ouverts à la compétition dans les catégories vétérans réparties de la manière suivante :

SIMPLE	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8 et +
DOUBLE	V1	V2	V3	V4	V5-V6		V7-V8 et +	

- 3.7 Chaque catégorie d'âge pourra être divisée en différentes séries, en fonction des inscriptions. Toutes les séries (top) comprendront 3 à 12 joueurs

Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter plus de 12 joueurs dans une série si le nombre d'inscrits et le nombre de terrains le permettent.

- 3.8 Les tableaux se joueront en poule suivi d'une phase d'élimination directe.** Cependant, en fonction du nombre de terrains, certains tableaux pourront se jouer en élimination directe. Cette information sera communiquée lors de l'ouverture des inscriptions.
- 3.9** Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper 2 catégories d'âge si le nombre d'inscrits de l'une des catégories est inférieur à 4.
- 3.10** Les frais d'inscription sont de **16€** pour un tableau, **23€** pour 2 tableaux et **28 €** pour 3 tableaux.
- 3.11** Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales. La Ligue fournira les volants des finales. Le volant officiel de la compétition est **RSL 1**.

Article 4 : forfaits

- 4.1** Tout joueur s'inscrivant au championnat régional vétérans doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2** Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.
- 4.3** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant ou demander à l'organisateur de lui trouver dans la mesure du possible un nouveau partenaire. Sans retour du joueur concerné, l'organisateur maintiendra son inscription et lui trouvera si possible un partenaire afin de compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1** Les convocations seront disponibles en ligne dès le **lundi 25 novembre 2024**. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il est conseillé de se référer aux dernières convocations en ligne le vendredi précédent la compétition.
- 5.2** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5** Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.6** Les matchs se jouent en auto-arbitrage, sauf présence d'un arbitre. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.7** Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.8** Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.9** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.11** La participation au **Championnat Régional Vétérans** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement (avec une disponibilité du samedi 7 décembre de 7h30 à 23h00 et le dimanche 8 décembre de 7h30 à 21h00), lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

- 5.12** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.